



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 108611

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la reconduction du taux réduit de TVA dans le secteur du bâtiment. En effet, le gouvernement français avait réussi en février 2006 à négocier avec la Pologne le principe d'un taux de TVA réduit pour le bâtiment et les emplois à domicile. Or il semblerait que les décrets visant à définir les catégories de travaux concernées n'aient pas encore été adoptés à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu pour la publication des décrets nécessaires à l'application du taux réduit de TVA.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108611

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11210